



合氣巴

FICHE D'INSCRIPTION  
AUX COURS PONCTUELS

Photo d'identité  
récente

INFORMATIONS PERSONNELLES				
NOM			Date d'inscription	
PRENOM			Saison	
Adresse				
Code postal		Ville		
Date de naissance		Lieu de naissance		
Téléphone		Profession		
E-mail				
AÏKIDO	Année de début	N° licence	Grade actuel et date d'obtention	Diplômes BIFA / BF / DEJEPS / CQP N° et date obtention
IAÏDO	Année de début	N° licence	Grade actuel, date d'obtention et école (style)	
MONTANT REGLE			€	Dont subvention SORTIR de €
				N° de carte SORTIR :

Cette inscription ne vaut pas comme adhésion. L'adhésion au club en tant que membre actif nécessite le règlement d'une cotisation annuelle.

En signant, je reconnais (*raier la/les mention(s) inutile(s)*) :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de « **Aïkido Club Tomoe** » et à m'y conformer lors de ma participation aux cours.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de « **Ryûsei** » et à m'y conformer lors de ma participation aux cours.
- Adhérer à l'association « **Ryûsei** », avoir pris connaissance de ses statuts et de son règlement intérieur et à m'y conformer durant tout le temps que j'y serai adhérent.
- Avoir lu et accepter les informations détaillées au verso de cette fiche d'inscription.

A Rennes, le .....

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé » :

## FRAIS DE PARTICIPATION

COTISATION PONCTUELLE	De 1 à 4 cours	Supérieur à 5 cours	Licence F.F.A.B	Licence F.E.I.	Adhésion Ryûsei	Adhésion CCBR
	8 € / cours	5 € / cours	36 €	15 €	10 €	10 €
Nombre de cours réservés			Montant dû			
.....			..... €			

La **cotisation** permet d'accéder aux cours dispensés par l'association **Aïkido Club Tomoe**.

**Toute participation aux cours nécessite une assurance.** Une licence d'aïkido (FFAB ou FFAAA) devra être présentée. Dans le cas contraire, une licence FFAB devra être souscrite.

La **licence FEI est facultative.** Elle permet d'adhérer à la Fédération Européenne de Iaï, elle ne se substitue pas à une assurance.

L'**adhésion à Ryûsei** donne le droit d'accès à tous les cours et stages (inter)nationaux de Jiyûkempo et inclut une assurance.

L'**adhésion au Centre Culturel Bouddhique de Rennes (CCBR)** est obligatoire au-delà de 5 cours d'iaïdo.

Le règlement de cette cotisation se fait **en une seule fois et au premier cours.**

Il peut se faire en liquide ou par chèque, à l'ordre de « Aïkido Club Tomoe ».

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les cours d'aïkido et de jiyûkempo se déroulent conjointement au **Dojo du COSEC Universitaire (SUIAPS) de Villejean** (Rue Pierre-Jean Gineste, 35000 Rennes).

Ils sont animés par **Loïc LAFORGE** (CQP MAM, 3<sup>e</sup> Dan Aïkikaiï) et **Nicolas KÜHL** (BF, 2<sup>e</sup> Dan Aïkido).

Les cours d'iaïdo se déroulent au **Centre Culturel Bouddhique** (2 Rue des Veyettes, 35000 Rennes).

Ils sont animés par **Nicolas KÜHL**.

### Les horaires des cours sont :

Aïkido/JKP : Mardi de 20h00 à 22h00 (à Villejean).

Iaïdo : Jeudi de 07h30 à 08h30 (au CCBR).

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, le club peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos (stages, démonstrations, passages de grades, cours...). Ces prises de vue pourront figurer sur le tableau d'affichage du club, dans la presse, sur les publications des instances fédérales, sur son site Internet...

Vous avez à tout moment et sur simple demande écrite accès à ces supports.

Vous pouvez revenir sur votre décision d'autoriser ou non la prise et la diffusion de films ou photographies.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces supports sur le site du club.

Selon les articles 226-1 à 226-9 du Code Pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet centrale ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Si vous ne voulez pas que le club utilise votre image, cochez cette case :

## INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'association (demande de licence, envoi de courriels, assurance...). Elles sont enregistrées sur un Cloud informatique protégé et destiné uniquement aux membres du Bureau de l'association.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/279, en vigueur depuis le 25/05/2018), ces informations restent confidentielles et ne seront pas communiquées à des fins de prospections, y compris à d'autres associations.

Elles seront effacées un an après le non-renouvellement de votre adhésion à l'ACT. Et vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de celles-ci, à n'importe quel moment, en vous adressant à : aikido.club.tomoe@gmail.com.

Si vous souhaitez que vos données personnelles ne soient pas enregistrées informatiquement, cochez cette case :

## EMARGEMENT DES COURS PONCTUELS

Nombre de cours payés (rayer les autres)	Date (jour/MM/AAAA)	Cours suivis (à cocher)	Type de cours (aïki, JKP, iaï, thème particulier...)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

---

### ATTESTATION DE PAIEMENT

L'association Aïkido Club Tomoe atteste du bon paiement de M. \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
pour le nombre de cours suivant : \_\_\_\_\_, s'élevant ainsi à \_\_\_\_\_ €.

Aucun remboursement ne sera effectué.

LE DEMANDEUR

MEMBRE DU BUREAU ou ENSEIGNANT